

ORDRE DU JOUR

Les délibérations qui feront l'objet d'un vote groupé, sont précédées d'un astérisque*. Toutefois, toute délibération pourra être remise individuellement aux voix sur demande d'un conseiller communautaire



Afin de contribuer au respect de l'environnement, l'ensemble du dossier et/ou les annexes sont consultable(s) sur l'espace collaboratif CAC : <http://ec.grandangouleme.fr/cac/>

FINANCES, RESPONSABILITES SOCIETALES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

- 2018.12.516. Tarifs 2019 – Eau potable
- 2018.12.517. SEMEA – Contrat de concession du service public de production et de distribution de l'eau potable – Avenant n° 4
- 2018.12.518. Modification des AP/CP
- 2018.12.519. Décision modificative n° 3 - 2018 : budget annexe assainissement

Rapporteur : Monsieur COURARI

- 2018.12.520. Redevance d'assainissement collectif pour les habitations non raccordées au réseau d'eau potable : détermination de la base de calcul
- 2018.12.521. Convention de gestion des abonnés desservis par le SMAEP de Sud Charente sur le territoire de GrandAngoulême (commune de Voulgézac)

PROXIMITE, EQUILIBRE ET IDENTITE TERRITORIALE

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

- 2018.12.522. Nouvelle désignation de représentants à l'OPH

QUESTIONS DIVERSES

Veillez noter que, durant les cinq jours précédant la séance et le jour de la séance, les conseillers peuvent prendre connaissance du dossier du conseil communautaire dans son intégralité :

- au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,
25 Boulevard Besson Bey à ANGOULEME aux heures d'ouverture